

Ref. S1291

Le coordinateur de parcours

OBJECTIFS

- ▶ Acquérir une méthodologie de co-construction du parcours de vie de la personne en situation de handicap avec les partenaires du territoire : travail en réseau et coordination de parcours.
- ▶ Prendre en compte les nomenclatures SERAFIN-PH.

PROGRAMME

- ▶ Eléments de contextualisation du parcours coordonné
 - les « recommandations » du Conseil de l'Europe et de l'ONU
 - lois-cadres du secteur social et médico-social
 - le dispositif RAPT : Dispositif d'Orientation Permanente (DOP) ; Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS) ; Plan d'Accompagnement Global (PAG)
- ▶ Le parcours coordonné
 - de nouvelles pratiques hors les murs : plateformes de service, PCPE, dispositifs intégrés : DITEP, DAME, l'habitat inclusif
 - la participation active de la personne accompagnée
 - . l'accompagnement : d'une logique d'aide/soutien à une logique de cheminement en commun
 - . la personne actrice de son projet de vie
 - . le droit à l'expérimentation de projets singuliers
- ▶ De la référence à la coordination de parcours
 - la coordination de parcours inscrite dans un cadre interinstitutionnel
 - . le coordinateur de parcours garant de l'écoute de la personne accompagnée, de l'évaluation de ses besoins et de l'élaboration des réponses
 - . la quadruple dimension de la coordination : organisationnelle, informative, rédactionnelle et de représentation
 - repérer, construire et animer un réseau d'acteurs partenaires du projet
 - . identification et mobilisation des ressources d'un territoire
 - . le développement de la coopération
 - . un investissement durable dans l'environnement territorial
 - . les décrets n°2016-994 et 2016-996 du 20 juillet 2016
 - la grille des prestations SERAFIN-PH et les relations avec le territoire
 - . les attendus de SERAFIN-PH



Méthodes pédagogiques : Etudes de cas, apports législatifs, méthodologiques, mises en situation, travail en sous-groupe
Remise d'un support écrit. Evaluation des acquis en début et fin de stage.

Personnes concernées / Prérequis : Tout personnel travaillant en établissements sociaux et/ou médico-sociaux, référent de parcours ou en ayant le projet

Animation : Conseil spécialisé en action sociale et médico-sociale, Ex Directeur de pôle


Nombre de participants : 15 personnes maxi

DPC : nous consulter

Durée : 4 jours, soit 28 heures

INTRA

Ce stage peut être organisé dans votre établissement avec un tarif groupe.

Lieu	Sessions programmées	Droits d'inscription
 La Rochelle (17)	Du 02/04/2024 au 05/04/2024	1 200 €

